

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 81 (1954)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Nouvelles patoisantes  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-229022>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### Nouvelles patoisantes

— Les obsèques du grand patoisant Fernand Ruffieux, vice-président de la *Bal'éthêla*, se sont déroulées à Bulle et à Crésuz. Les autorités, le corps enseignant, la presse, le Costume, les Patoisants, étaient représentés en masse. C'est le capitaine Joseph Yerly, ancien député à Treyvaux et membre du comité de la *Bal'éthêla*, qui prononça l'hommage funèbre, en patois comme il se doit.

— Le Jorat a été endeuillé par le départ, à l'âge de septante-six ans, de M. Jules Fawer, ancien municipal à Ferlens. Citoyen aimé et paysan « de sorte », il fut toujours un fervent patoisant. A sa famille, et notamment à M. le syndic Eugène Emery, les condoléances des Amis du patois vaudois.

— Mme Elise Tissot a fêté à Lausanne, le 3 février, son nonantième anniversaire ; M. le syndic lui a apporté les félicitations, les vœux et une gentille attention de la part de la Municipalité. Native de Savigny, Mme Tissot s'exprime avec facilité et grand plaisir en vieux parler vaudois. Santé et conservation à cette patoisante.

— Rougemont vient de célébrer la reconstruction, dans le plus pur style du cru, de ses chalets détruits par le feu. Ce fut l'occasion d'un magnifique cortège folklorique, dans lequel on remarqua tout particulièrement le groupe des Patoisants, représentant l'ancien costume et le vieux langage.

— Enfant de Chapelle où ses parents tenaient magasin et bureau de poste, Alfred Jatton repose au cimetière de son cher village. Il avait atteint le bel âge de 81 ans, après avoir été régent à Seigneux pendant cinq ans et vingt ans à St-Cierges. En 1907, il conquiert brillamment son diplôme de maître de primaire supérieure. Il était rentré à Chapelle où son épouse succédait à sa mère à la poste.

C'était un bon patoisant, doué d'une mémoire exceptionnelle.

### Amis du patois de Savigny-Forel

Cette section d'ancien langage, qui compte actuellement 60 membres, a tenu deux séances en février. Une à Savigny le dimanche 7, avec partie administrative et la seconde à Forel le 28, cette dernière par un temps exécrable.

A Savigny, une trentaine de membres étaient présents, dont quelques nouveaux, venus de Lausanne. Le président Lucien Fontannaz a présenté un rapport d'activité complet, depuis la fondation de l'Amicale, et cela dans un excellent patois du Jorat. Le secrétaire O. Pasche lut le procès-verbal et fit part d'intéressantes communications concernant le mouvement patoisant.

Les comptes sont présentés par M. Ami Cordey et accusent un boni d'exercice de 174 francs sur 670 francs de recettes. Mme Ida Chappuis, de la commission des comptes, propose l'adoption de ceux-ci, ce qui est fait.

La section regrette le départ du comité des deux excellents membres de Forel : Constant Richard et Robert Noverraz, qui d'ailleurs n'ont pu venir. Sont désignés pour les remplacer : Lucien Crot et Jules Gilliéron, les deux à Forel.

La cotisation reste fixée à 5 fr. par an 2 fr. 50 pour les épouses des membres.

Cette partie, lestement enlevée, permet ensuite à plusieurs assistants d'apporter les productions coutumières, en *vilhio dévesâ*. Et le répertoire en est infini, toujours des nouvelles, ou inédites, qu'il faudrait pouvoir toutes garder pour la postérité.

\* \* \*

Ce fut une séance plus restreinte à Forel, à cause du mauvais temps. Toutefois 20 personnes étaient présentes, dont trois dames et deux jeunes hommes, ce qui fit plaisir.

Le président Fontannaz s'était fait excuser et avait demandé à Lucien Crot de